

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 1^{ER} AOÛT 2014**

Le premier Août deux mil quatorze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 22 Juillet 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis CHOURIS, Adjoint au Maire.

Présents : Philippe PUYPONCHET - Denis CHOURIS - Gilbert MIFSUD - Alain FOSSARD - Armindo GAGEIRO - Corinne MAILLIET et Valérie MOULINIER.

Absents excusés : Annie ALLEGRE (pouvoir à Philippe PUYPONCHET) - Frédéric GABARD Thomas MERILLIER et Céline OLIVIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de SEPT, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Denis CHOURIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- **Sècheresse 2011 sur bâtiments communaux (Ecole et Eglise) – Estimation sinistre par Polyexpert.**
- **Questions diverses**

COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 Juin 2014 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SÈCHERESSE 2011 SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX – Délibération n° 2014-28

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse d'Avril à Juin 2011. La mairie avait déposé un dossier concernant des dégâts occasionnés sur l'Eglise, la Chapelle de Rouillac et l'Ecole de La Ferrière. Suite à l'expertise pour ce sinistre, Polyexpert a estimé le montant des dommages à la somme de 43 357 €uros et demande l'accord sur cette évaluation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette évaluation et dit que cette indemnité sera réglée par délégation de paiement auprès de l'Entreprise chargée des travaux.

CORRESPONDANTS ALÉAS CLIMATIQUES ERDF

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre d'ERDF demandant de désigner un correspondant titulaire et un correspondant suppléant en cas d'aléas climatiques importants afin de renforcer le lien de proximité et de liaison entre la Mairie et ERDF, exploitant du réseau de distribution publique. Ces correspondants permettent d'assurer le relais auprès du Conseil Municipal et des administrés et de faire remonter directement des informations suite à l'aléa climatique auprès d'ERDF, exploitant du réseau électrique de distribution et responsable du dépannage, contribuant ainsi à l'élaboration du diagnostic de la situation ; cette remontée directe d'informations facilitant la réalimentation des clients en électricité dans de meilleurs délais.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Gilbert MIFSUD, Correspondant titulaire et Monsieur Armindo GAGEIRO, Correspondant suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET - Denis CHOURIS - Gilbert MIFSUD – Alain FOSSARD - Armand GAGEIRO - Corinne MAILLIET et Valérie MOULINIER.